



**OBJET :**

**Affaire PRO22-002 : Rénovation et amélioration  
énergétique de la salle des Fêtes de Féternes  
Lot n°8 : Revêtement de sols  
Déclaration de sous-traitance**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FETERNES,

Vu le Code de la Commande Publique du 1<sup>er</sup> avril 2019,

Vu la délibération n° 2020-026 du 11 juin 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Vu la notification du marché MAR-008-lot n°8 : Revêtement de sols en date du 24 janvier 2023 à l'entreprise Société Chablaisienne de revêtement,

Vu la déclaration de sous-traitance en date du 6 mars 2023 déposée par le titulaire du marché pour des prestations de pose de parquet,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

La sous-traitance est notifiée au titulaire et à son sous-traitant.

La nouvelle répartition du marché est la suivante :

Part du titulaire Société Chablaisienne de Revêtement	26 501,08
Part du sous-traitant Multi Sols Genevois	14 338,70
<b>Montant total du marché en € H.T.</b>	<b>40 839,78</b>

**Article 2 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera exposé à l'affichage sur le site internet de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Haute-Savoie.

Fait à Féternes, le 21 mars 2023

Le Maire  
Maxime JULLIARD

